

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master
Droit

Université de Haute Alsace

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, politique et sociétés

Établissement déposant : Université de Haute Alsace

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Droit* de l'université de Haute Alsace (UHA) est délivré au sein de la faculté des Sciences économiques, sociales et juridiques situé à Mulhouse. Il vise, en première année de master (M1), à permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances spécialisées dans la perspective d'accéder à l'ensemble des métiers du droit, sur concours, examen d'entrée, ou éventuellement par accès direct, dans la fonction publique et dans le secteur privé. La deuxième année de master (M2), articulée autour de deux spécialités, cible davantage sur des emplois de juristes maîtrisant la prévention des risques et des responsabilités ainsi que l'ingénierie juridique orientée sur la problématique du développement durable.

L'unique mention *Droit* se décline dès lors en deux spécialités clairement professionnalisantes, à compter du M2, intitulées *Droit de la prévention des risques et des responsabilités* (DPRR) et *Ingénierie juridique de l'entreprise et développement durable* (IJEDD), chacune d'entre elles étant elle-même agencée en deux parcours, soit pour la spécialité DPRR les parcours *Gestion publique des risques* et *Personnes, assurances, responsabilités* et pour la spécialité IJEDD, les parcours *Droit des affaires* et *Droit social-relations humaines* tout en sachant par ailleurs que le M1 est lui-même structuré en quatre parcours : *Droit des affaires*, *Droit public*, *Droit privé* et *Droit social*.

Analyse

Objectifs

La mention de master *Droit* a vocation tout à la fois à former des juristes en droit privé et en droit public avec pour débouchés les métiers tant du secteur public que de la justice et du monde de l'entreprise. Le spectre est ainsi large sans nier pour autant une spécialisation bien ciblée caractérisée par les deux spécialités de M2 : DPRR et IJEDD. Leur orientation s'avère pleinement professionnalisante ce qu'atteste en particulier une ouverture à l'alternance et à l'apprentissage. La poursuite en doctorat est possible notamment par le biais de contrats en convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) pour lesquels il importe de convaincre les partenaires professionnels et institutionnels. L'objectif de ces deux spécialisations est donc bien de former d'une part des juristes spécialisés dans le risque et d'autre part des juristes d'entreprise sensibilisés à la question du développement durable tout en conférant des compétences additionnelles pluridisciplinaires, particulièrement pour la spécialité DPRR avec une ouverture sur les sciences et techniques dans leur approche de la gestion des risques.

En clair, il s'agit de conjuguer tout à la fois une formation classique de juriste qu'illustre plus spécifiquement le M1 et des compétences originales acquises en M2 après sensibilisation en M1.

Organisation

L'organisation est assez complexe avec une mention unique déclinée en deux spécialités à compter du M2 (DPRR et IJEDD) tout en ayant un M1 structuré en quatre parcours (*Droit des affaires, Droit public, Droit privé, Droit social*), les spécialités de M2 étant elles-mêmes agencées en deux parcours, soit pour la spécialité DPRR, les parcours *Gestion publique des risques* et *Personnes, assurances, responsabilités* et pour la spécialité IJEDD, les parcours *Droit des affaires* et *Droit social-relations humaines*. Au surplus, il est précisé que les étudiants ont le choix de s'inscrire dans la spécialité sans pour autant opter pour un parcours spécifique.

Un tel montage, parfois subtil, s'expose à la critique d'une juxtaposition M1/M2 selon l'ancienne logique maîtrise/diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) comme l'avait déjà relevé la précédente évaluation. C'est pourquoi le dossier tient à souligner la présence en M1 de deux unités de spécialisation correspondant chacune à deux matières, soit en prévention des risques, soit en entreprise et développement durable afin de préparer l'accès dans les spécialités de l'UHA.

On comprend la logique conduisant à l'acquisition d'un tronc commun de connaissances comportant les problématiques destinées à être développées en M2, lesquelles marquent un dépassement de la dichotomie droit public/droit privé. Justifiée par le choix de la mention *Droit* tout en garantissant un M1 *Juridique* dont les disciplines enseignées s'avèrent encore relativement standardisées par-delà les mentions existantes parce qu'indispensables à la réussite d'un concours ou examen d'entrée en écoles professionnelles. L'autre avantage, pour une université de taille modeste est la possibilité de garder des étudiants en M1 sans leur fermer l'accès aux M2 d'autres universités comme Strasbourg. L'exercice demeure néanmoins délicat au regard d'un diplôme de master conçu normalement comme un bloc diplômant.

Il est regrettable que le dossier ne fasse pas ressortir clairement les maquettes des deux années. Le tableau de M1 n'évoque que les unités d'enseignement (UE) relevant du tronc commun et de la spécialité, le détail pouvant se retrouver, non sans difficultés, en consultant le tableau des intervenants et leurs disciplines enseignées ; le tableau de M2 fait ressortir les matières enseignées mais l'ensemble souffre d'un manque de lisibilité alors que la structure relativement complexe du diplôme aurait justement mérité un effort de présentation. On doit remarquer une tendance à l'émiettement des enseignements de M2 où il n'est pas rare de voir des intervenants pour des modules inférieurs à 10 heures, voire 5 heures. L'extrême spécialisation peut l'expliquer avec la contribution de professionnels et d'universitaires particulièrement compétents dans tel ou tel domaine mais au risque d'un certain éclatement.

Positionnement dans l'environnement

Le master s'appuie sur le centre européen de recherches sur le risque, le droit des accidents collectifs et catastrophes (CERDACC, équipe d'accueil - EA - 3992) relevant de l'école doctorale (ED) Droit, science politique et histoire (université de Strasbourg - ED 101), établissement auquel est associée l'UHA. Le dossier prend soin d'exposer le caractère complémentaire du master de l'UHA au regard de l'offre strasbourgeoise en mettant l'accent sur des spécialisations différentes ou, à tout le moins dans l'hypothèse où celles-ci seraient voisines, par une orientation spécifique afin d'éviter opportunément toute concurrence. L'effort est louable, significatif d'une réelle dynamique constructive même si elle semble essentiellement initiée par l'UHA.

En particulier, la spécialité DPRR n'a pas pour objet principal le droit de l'environnement faisant l'objet par ailleurs d'un master strasbourgeois mais bien l'analyse juridique du risque, laquelle comporte nécessairement une dimension environnementale. De même, la spécialité IJEDD adopte une approche globale du droit de l'entreprise en mettant en exergue la démarche « responsabilité sociétale des entreprises » alors que l'offre strasbourgeoise décline en plusieurs mentions et spécialités le droit applicable à l'entreprise. Au surplus, l'UHA présente une formation en alternance et par apprentissage, la singularisant de l'offre strasbourgeoise.

Cette dimension justifie ainsi des partenariats significatifs avec l'environnement socio-économique local qu'illustre l'importance du volume d'enseignements confiés aux intervenants issus de milieux professionnels, particulièrement en M2. Au titre des partenariats institutionnalisés, le dossier fait état de celui conclu avec l'institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM), la fédération nationale des victimes d'accidents et de catastrophes (FENVAC), les préfectures du Haut-Rhin et du territoire de Belfort, le service départemental d'incendie et de secours 68, la chambre de commerce et d'industrie (CCI) Mulhouse-Sud-Alsace, le centre médiation et d'arbitrage, les ordres professionnels (experts-comptables, barreau...) en n'omettant pas les entités accueillant les apprentis.

Equipe pédagogique

Le pilotage de la formation est bien structuré : outre le directeur du master, des responsables de spécialités sont prévus en M2. Qui plus est, chacune des UE relève d'un enseignant-chercheur référent coordonnant pédagogiquement les nombreux intervenants professionnels et universitaires, une mesure salutaire au vu de l'éclatement parfois des interventions correspondant à des volumes horaires pas toujours consistants (cf. item 2). Ajoutons un enseignant-chercheur responsable des relations avec les entreprises, soit un rôle stratégique pour une formation ayant opté pour l'alternance et l'apprentissage. La part des enseignements en volume horaire confiée aux professionnels est logiquement substantielle (plus de 50% en M2).

Un suivi régulier du fonctionnement de la formation s'effectue dans le cadre de réunions trimestrielles (dont les participants ne sont pas précisés), le tout en interaction avec le Conseil de perfectionnement alors que les traditionnels jurys d'examens donnent l'occasion d'autres rencontres entre intervenants, professionnels compris.

La concertation n'oublie pas par ailleurs les étudiants : chacune des spécialités de la mention est représentée par un délégué étudiant, interlocuteur du directeur et des responsables pédagogiques précités.
En revanche, aucune information n'est donnée pour le M1, renforçant l'impression d'une césure M1/M2.
Le dossier fait valoir une sous dotation en enseignants-chercheurs titulaires de nature à poser problème notamment pour la répartition des tâches administratives induites par le suivi et à l'encadrement individuel des étudiants.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs sont globalement corrects en M1 (respectivement de 2011 à 2015, 64, 61, 69, 64) avec cependant une baisse en 2015-2016 : 43. Reste qu'avec quatre parcours, on peut s'interroger sur la fragilité des effectifs. Il aurait été intéressant de connaître la ventilation entre lesdits parcours. Le M2 présente même un risque latent en matière d'effectifs, avec des variations significatives (ainsi 23 étudiants en 2012-2013 mais 42 en 2014-2015) alors qu'existent deux spécialités. Là encore, il eut été intéressant de connaître la répartition entre les deux spécialités. Le dossier évoque un peu plus de la moitié de l'effectif en apprentissage par alternance (une précision sur la répartition contrats de professionnalisation/apprentis serait opportune). Il conviendrait aussi d'analyser en quoi l'ouverture à l'apprentissage en 2013 pourrait influencer sur l'attractivité de la formation.

Il est avancé une bonne insertion professionnelle avec une moitié des promotions employée dès la fin de la formation (selon vraisemblablement une enquête interne sans données chiffrées), le reste dans les six mois ; il est dommage de ne pas disposer d'enquêtes plus approfondies hors enquête interne à la formation. Le tableau fourni ne couvre que les années 2010 à 2013, soit certainement l'enquête annuelle du 1^o décembre menée par l'observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ) avec un taux de réponses acceptable pour une insertion moyenne de l'ordre de 50% à 60% au regard des réponses données. De plus, il n'est pas précisé le type d'emplois occupés, rendant ainsi lacunaire l'appréciation de cette insertion.

Place de la recherche

Le lien entre formation et recherche est évident particulièrement entre la spécialité DPRR et l'identité de l'équipe d'adossement qu'est le CERDACC. La spécialité IJEDD s'adosse sur l'axe de recherche « risques collectifs et entreprises » du laboratoire. Les étudiants sont associés aux activités du centre de recherches en participant notamment à la restitution des travaux de recherche par des publications sur la cyber revue du CERDACC (*journal des accidents et des catastrophes*). Leur formation inclut des travaux de recherche et pour ceux en formation initiale, il est prévu la rédaction d'un rapport de recherche (dont il faudrait préciser le sens au regard d'un mémoire, si distinction il y a).

Il est mis en exergue une poursuite régulière en doctorat (deux thèses soutenues, trois thèses en voie d'achèvement) sans plus de détails quant à leurs thématiques même si par ailleurs, le dossier souligne qu'aucun étudiant n'a souhaité poursuivre en doctorat après obtention du M2 IJEDD. L'encouragement à la poursuite en thèse est rendu difficile faute de soutien, notamment financier.

Place de la professionnalisation

La formation fait une large place à la professionnalisation ainsi que l'atteste l'ouverture à l'apprentissage depuis la rentrée 2013. Il en résulte un rythme de formation propice à l'accueil d'étudiants en formation continue et de contrats de professionnalisation. La spécialité IJEDD attire davantage d'apprentis que celle DPRR jusqu'à en constituer la majorité de la promotion, les entreprises étant familiarisées avec ce type de formation. La spécialité DPRR demande un temps plus long, les structures l'accueillant (notamment les organismes publics) devant s'y acclimater. La formation étant intégrée, les étudiants en formation initiale sont donc astreints au calendrier de l'alternance (une semaine sur deux de septembre à mars, puis plein temps en entreprise) : ils sont invités à occuper les semaines banalisées jusqu'en mars pour mener leur projet professionnel, réaliser les travaux collectifs comme de recherche dont ne sont pas chargés à un même degré les apprentis.

Une grosse lacune, surprenante au vu de l'ouverture à l'apprentissage et à l'alternance, est à relever : la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) fournie n'évoque que le M1 *Droit*, spécialité *Droit des affaires* en intitulé tout en indiquant l'ouverture à l'apprentissage alors que le M1 n'est pas concerné par cette modalité, l'alternance étant pour l'instant en phase de réflexion.

Place des projets et des stages

Le M1 fait place à une pédagogie classique mêlant cours magistraux et travaux dirigés (TD) avec une option de stage court de 15 jours ouvrés, proche en somme d'un stage de découverte prévu généralement en cycle licence.

Le contraste est net avec le M2 qui, outre l'alternance, se caractérise par un stage long de trois à six mois pour les étudiants en formation initiale pouvant servir de période d'essai avant embauche.

De plus, le recours aux projets collectifs est favorisé, identifié comme projet interdisciplinaire collectif, qu'il s'agisse d'un jeu de simulation organisé sous forme de gestion de projet ou de projets d'aide à la création d'entreprise en lien avec l'association « e-nov Campus » avec apport d'éléments d'aides à la décision et proposition de modèles d'actes juridiques. Le but est une mise en situation professionnelle s'apparentant à une logique de clinique du droit ? Un certain nombre d'UE, en particulier en DPRR conduisent d'ailleurs à une évaluation sous forme d'une restitution orale d'un cas pratique et mise en situation participant ainsi de cette pédagogie par projet.
Le dossier déplore l'absence d'un véritable service de soutien à l'emploi au sein de l'université.

Place de l'international

La dimension internationale demeure modeste en dépit des partenariats conclus avec différentes universités dans le cadre des programmes ERASMUS et CREPUQ. Il est mentionné de un à deux étudiants par an partant à l'étranger au cours du M1 sans plus de précision et le déroulement à l'étranger de stages en M2 sans que des données chiffrées ni les lieux de destination ne soient communiquées. La présence d'étudiants étrangers n'est pas évoquée comme la question de la mobilité enseignante. Le contexte transfrontalier n'est pas exploité.
De surcroît, la faiblesse de maîtrise de la langue anglaise est mise en exergue, le dossier alléguant de la faiblesse des ressources pour y remédier alors même qu'est encouragée la démarche de certification à l'exemple du *Test of English for International Communication* (TOEIC).

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le M1 recrute principalement à partir du vivier de la licence *Droit* en n'excluant pas un public issu d'autres cursus comme la licence *Administration économique et sociale* (AES), existant à l'UHA, le diplôme de comptabilité et de gestion ou les étudiants transitant par la validation des acquis et entamant une reprise d'études. Il est prévu à leur égard une mise à niveau, ainsi que l'obligation de suivre, si besoin, des enseignements méthodologiques du cycle licence. Il aurait été judicieux de fournir, à l'appui de ces affirmations, des données factuelles précises au vu de l'expérience des années passées.
Pour le M2, les deux spécialités accueillent principalement et naturellement les étudiants issus d'un M1 *Juridique*, quel que soit le parcours entraînant, si besoin, la mise en place de TD de remise à niveau. Démarche louable mais il est regrettable de ne pas disposer de davantage de données quantitatives quant à la proportion d'étudiants non issus d'un M1 *Juridique*, pouvant aussi être accueillis (le dossier donne l'exemple d'étudiants titulaires de diplôme universitaire technologique (DUT) *Hygiène sécurité environnement*, de licence AES, de M1 *Management*...).
Il aurait été tout autant judicieux de jauger l'attractivité de la formation en vérifiant si les spécialisations originales du M2 attirent des étudiants provenant d'autres universités.

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'enseignement prodigué demeure présentiel combinant cours magistraux, TD et séminaires, l'effectif réduit rendant aisée l'interactivité en tout état de cause.
Le M2 ouvert à l'alternance et à l'apprentissage permet évidemment un rythme compatible avec la formation continue. Rien n'est indiqué quant aux modalités adaptées pour des cas spécifiques à l'instar des étudiants en situation de handicap, des sportifs de haut niveau.
La validation des acquis de l'expérience (VAE) ne donne lieu à aucune analyse alors que la tonalité professionnalisante de la formation en devrait favoriser la pratique.
L'usage du numérique reste balbutiant sauf recours ponctuel à la plateforme *Moodle*.

Evaluation des étudiants

Le M1 reste fidèle aux types d'évaluation pratiqués en licence par une combinaison examens terminaux/contrôle continu et d'épreuves écrites et orales.
Le M2 donne lieu à une évaluation au fil de l'eau (épreuves écrites ou orales) une fois les enseignements achevés avec cependant une volonté pertinente d'aller au-delà de l'évaluation théorique et de l'envisager sous l'angle d'une mise en situation professionnelle. Le stage professionnel est logiquement mis en valeur avec 15 crédits européens (ECTS) même s'il convient de préciser le type d'exercice exigé pour cette UE et ce pour chacune des spécialités : mémoire de recherche, professionnel, rapport de stage... selon que l'étudiant est apprenti ou non.
Notons une distorsion au niveau du M2 entre le DPRR comprenant un premier semestre de 27 ECTS, un second de 33 ECTS alors que l'IEJDD respecte la partition 30 ECTS chaque semestre sans que l'on sache pourquoi.
Aucune remarque n'est faite concernant le fonctionnement des jurys.
Les taux de réussite sont satisfaisants, particulièrement à l'issue du M2 où le taux de 100% de 2014-2015 fait l'objet d'une remarque honnête quant à la difficulté d'ajourner des étudiants étant en voie d'insertion professionnelle réussie.

Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Si le M1 ne déroge guère à la licence dans sa manière d'appréhender le suivi de l'acquisition des connaissances, le M2 met l'accent sur l'acquisition de compétences professionnalisantes traduites par des travaux collectifs et individuels requérant un suivi continu des enseignants-chercheurs et intervenants professionnels. Les examens terminaux font appel à un type d'exercices destiné à vérifier la maîtrise d'ensemble des problématiques propres à la spécialité sous forme de cas pratique comme de dissertation sur un sujet transversal. Ainsi l'évaluation repose pour une part majeure sur l'analyse des compétences <i>in situ</i> en cohérence avec les objectifs du diplôme.</p> <p>Comme il se doit, l'apprentissage implique un suivi formalisé avec livret de l'apprenti et tuteurs universitaire et professionnel.</p> <p>L'annexe descriptive au diplôme explicite clairement les compétences attendues des spécialités ; en revanche, elle est à revoir concernant l'exposé du M1 puisqu'y sont mentionnés un M1 <i>Droit de l'environnement</i> et un M1 <i>Droit</i> (dont on ne sait si cela concerne une mention ou un parcours). Il existe une certaine confusion.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi manque singulièrement de professionnalisme mobilisant pour l'essentiel les ressources internes de la composante alors que l'université devrait pouvoir se doter d'un véritable service apte à fournir des données complètes susceptibles d'éclairer le pilotage de la formation. Il est juste transmis un tableau de chiffres portant sur trois années où l'on se contente sommairement d'identifier les diplômés du M2 insérés dans la vie professionnelle. Il est dès lors difficile de produire une véritable analyse.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le Conseil de perfectionnement fonctionne depuis 2015, soit une courte expérience. Des ajustements de maquettes ont pu néanmoins être opérés suite aux premières réunions de cette instance. Des données plus précises seraient bienvenues (notamment quant à la composition).</p> <p>L'évaluation des enseignements par les étudiants est pratiquée mais l'on n'en connaît pas les modalités (l'on sait juste qu'elle est gérée par la responsable communication alors que nombre d'universités ont mis en place un service transversal pour ce faire) ni les résultats quant aux conclusions à en tirer pour la formation. L'informel domine, il est vrai rendu aisé par la taille réduite de la structure ; cela n'en demeure pas moins insuffisant.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Des spécialités originales et potentiellement attractives.
- Une dimension professionnelle prononcée valorisée par le recours à l'apprentissage.
- De solides relations avec l'environnement socio-économique local.

Points faibles :

- La multiplication de parcours au risque d'un manque de cohésion notamment entre le M1 et le M2.
- La fiche RNCP et l'annexe descriptive au diplôme lacunaires et peu lisibles.
- Une fragilité des effectifs.
- Une faible dimension internationale (et notamment transfrontalière).

Avis global et recommandations :

Les données du dossier sont trop souvent approximatives si ce n'est incomplètes, faute d'outils suffisants pourtant indispensables pour un pilotage de qualité. L'investissement des responsables et de l'équipe pédagogique ne peut tout compenser d'autant que la composante apparaît pour le moins sous encadrée.

La rédaction du dossier devrait être améliorée particulièrement dans la présentation de la formation, à commencer par le tableau des unités d'enseignement.

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS A PROPOS DU RAPPORT D'ÉVALUATION HCERES

Master DROIT

Nous remercions les évaluateurs de l'HCERES pour l'attention portée au dossier d'évaluation ainsi que pour les suggestions formulées qui nous seront utiles pour la construction de la nouvelle offre de formation. Nous n'avons pas d'observations à vous transmettre.

Nous vous prions de recevoir nos très respectueuses salutations.

La Présidente,

Christine GANGLOFF-ZIEGLER

